

Décrire et conditionner le fonds du service central photographique du ministère de l'Intérieur : un exemple de classement d'images sans paroles

Émilie Charrier, Sylvie Le Goëdec

Citer ce document / Cite this document :

Charrier Émilie, Le Goëdec Sylvie. Décrire et conditionner le fonds du service central photographique du ministère de l'Intérieur : un exemple de classement d'images sans paroles. In: La Gazette des archives, n°229, 2013. Varia. pp. 51-67;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_229_1_5189

Document généré le 15/03/2017

Décrire et conditionner le fonds du service central photographique du ministère de l'Intérieur : un exemple de classement d'images sans paroles

Émilie CHARRIER
Sylvie LE GOËDEC

Entrée du fonds : données et contexte

Données

Ce fonds, monument photographique quasi exclusivement composé de négatifs sur plaques de verre, est entré aux Archives nationales en 1978 par un versement du service central d'identité judiciaire (SCIJ) du ministère de l'Intérieur, auquel se sont ajoutés deux compléments mineurs, en 1979 et 2005.

Le volume (3 250 boîtes), l'absence de papiers afférents à cette production ainsi que les difficultés de lecture inhérentes aux images négatives furent longtemps autant d'obstacles à tout traitement du fonds. La seconde guerre mondiale étant initialement la période de « spécialisation » de la section contemporaine des Archives nationale qui en assurait la conservation, une petite partie concernant 1940-1944 fit cependant l'objet d'une extraction. Au milieu des années 1990, 2 100 contacts tirés de négatifs sur verre furent réunis en albums et cotés dans la série F/7 du cadre de classement (archives de la Sûreté générale). Il s'agissait essentiellement de reportages couvrant les déplacements du maréchal Pétain et de René Bousquet, des cérémonies tenues dans des écoles de police sous Vichy ou encore des événements survenus à la Libération. Ces deux *corpus* ont été réintégrés dans leur fonds d'origine à la suite de son classement.

Contexte

Cet héritage pouvait sembler d'autant plus encombrant que l'absence de traitement des plaques de verre – lesquelles avaient déjà séjourné longtemps dans les caves de son ministère d'origine – ne manquait pas d'entraîner leur dégradation tandis que la sélection partielle et partielle qui avait eu lieu semblait les réduire à l'état de gisement d'images à usage documentaire. Paradoxalement, le délai écoulé entre l'entrée du fonds aux Archives nationales et son classement favorisa son traitement intégral. En effet, bien des obstacles relevant des pratiques professionnelles étaient levés : intérêt de l'archivistique pour les fonds contemporains, usage informatique facilitant le récolement et la description, reconnaissance de la photographie comme une source à part entière de l'histoire, etc. Enfin, la perspective du déménagement à Pierrefitte-sur-Seine des archives postérieures à la Révolution dans un bâtiment neuf à l'horizon 2013 dégageait des crédits pour le conditionnement de fonds jugés non transportables.

C'est dans ce contexte et par cet état des lieux que reprit, en 2008, le traitement du fonds. Ses caractéristiques étaient somme toute comparables à un grand nombre de fonds photographiques sur plaques de verre : sensibilité aux mauvaises conditions de conservation, isolement des documents qui en auraient permis la compréhension du fait des habitudes de rangement par support différencié et enfin production utilitaire donc accumulative (illustration de journaux, témoins de voyages, etc.).

Le présent article se veut moins une illustration des processus de classement singuliers qu'une mise en évidence des problématiques qui se posent aux archivistes confrontés à ces types de fonds et une explicitation des choix effectués, lesquels forment l'impensé de l'inventaire.

Archéologie de la production

Des impressions...

Avant traitement, le fonds se trouvait à la fois dans un état originel, et dans un état de vrac. Originel au sens où les plaques étaient encore conservées dans les conditionnements d'origine qui servaient également à leur stockage après insolation et attribution d'un identifiant ; vrac étant donné le désordre et l'entassement des boîtes de plaques de verre à l'intérieur de 408 dimabs, lesquels dimabs rendaient illisibles les référencements existants. Cette impression était renforcée par le volume et par l'absence d'informations données par le service versant. Aucun bordereau n'associait ces archives à des analyses un tant soit peu précises si ce n'est une ligne lapidaire rédigée sur le registre d'entrée de la section du XX^e siècle à la date du 30 mars 1978 : « 50 cartons de plaques photographiques provenant du service de l'Identité judiciaire ». Cette approximation assumée n'était pas exceptionnelle pour l'époque, les archives entrantes étant identifiées en bloc et leur volume exprimé en unités de conditionnement, tonnes ou mètres cubes selon l'inspiration du rédacteur.

Cette masse était de surcroît caractérisée par une dégradation matérielle importante. La détérioration commencée dans les lieux de stockage provisoires du ministère de l'Intérieur, aggravée par l'état d'abandon dans lequel est resté le fonds pendant 25 ans aux Archives nationales, était devenue, dans un certain nombre de cas, une perte irrémédiable : gélatines décollées de leur support, plaques soudées ensemble en raison d'un taux d'humidité trop élevé, verre brisé lors de déplacements, etc.

... au diagnostic

La réussite du classement imposait, dans un premier temps, de retrouver la structure de la production technique initiale, telle qu'elle aurait pu idéalement parvenir aux Archives nationales. Pour atteindre ce premier niveau de connaissance, il fut décidé de procéder à un récolement exhaustif de chacune des 3 250 boîtes. Ce récolement boîte à boîte consista à repérer et à saisir dans un tableur, les éléments de référencement mentionnés sur les boîtes elles-mêmes (numérotation, intitulé du reportage, date), des données matérielles (nombre de plaques par conditionnement, format, état matériel, supports) et

enfin des éléments d'analyse relevés sur les boîtes elles-mêmes (sujet du reportage, nom du photographe, dates des prises de vue) ou obtenus par un visionnage rapide des négatifs. Ce travail permit d'affiner les premières connaissances déduites de la simple observation du fonds et des quelques archives portant sur l'historique et l'organisation du service disponibles.

Les informations les plus importantes qui se dégagèrent du récolement portaient d'une part sur le volume du fonds : environ 35 000 plaques de verre furent recensées, d'autre part sur son organisation en plusieurs séries numérotées en continu. Les séries étant désignées par des lettres A, D, I, Pies... et les plaques de verre par un numéro unique, chaque boîte était référencée à l'aide d'une lettre suivie des numéros extrêmes des plaques contenues à l'intérieur. Concrètement, une boîte portait au dos une mention du type A 350-365 ou D 15015-15030, quinze plaques en moyenne se trouvant conservées à l'intérieur. Ainsi, l'indifférenciation cédait peu à peu la place à une organisation interne du fonds et un mode de reconstitution intellectuelle se dessinait. À ce stade, seul l'enregistrement informatique, utilisé comme outil d'appréhension d'une abstraction archivistique, pouvait rendre lisible cette structure grâce au rapprochement et à la remise en ordre des boîtes afférentes à une même série qu'il permettait.

Au terme de ce travail, il apparut que chaque série était non seulement dotée d'un code mais encore que ce dernier avait une signification : par exemple, le I servait d'intitulé à la série consacrée à la collection de photographie d'identité par opposition au A de la série désignant les photographies d'anthropométrie et d'attitude. D'autre part, environ 350 boîtes (5 000 plaques de verre) restaient isolées, qualifiées d'« hors séries » en raison de l'absence de référencement précis. Un examen de leur contenu permit de dégager cinq grands ensembles documentaires, qui à la fois par commodité et par héritage archivistique, furent rassemblés en cinq nouvelles séries sur le modèle de celles préexistantes.

Matérialités

Premier état de connaissance après récolement

| | |
|---|---|
| Volume | 35 000 négatifs |
| Nature des pièces | plaques de verre, négatifs souples et contacts positifs |
| Formats | 6x6, 9x12, 10x15, 13x18, 18x24, 24x30, 30x40 et 40x50 |
| Produits photographiques utilisés | Guilleminot et Lumière |
| Dates | 1907-1963 |
| Structure en huit séries de production originelles | Série Pies : PhotographIES face-profil (1908-1909) |
| | Série P : Photographies face-profil (1907-1910) |
| | Série I : photographies d'Identité (1940-1949) |
| | Série A : photographies face-profil et d'Attitude (1943-1958) |
| | Série CIPC : reproduction de fiches de signalement émanant de la Commission internationale de police criminelle (1927-1932) |
| | Série D : reproduction de Documents (correspondance et imprimés) (1907-1944) |
| | Série R : Reproduction de documents et de photographies d'identités (1940-1961) |
| | Série Guilflex : documents reproduits sur papier négatif dit « Guilflex » (1944-1963) |
| Et cinq séries de production reconstituées | Série « VO » : photographies de voyages officiels des chefs d'État (1939-1954) |
| | Série MI : documentation interne au ministère de l'Intérieur (1939-1960) |
| | Série PJ : prises de vues réalisées dans le cadre d'enquêtes de police judiciaire |
| | Série BCN : reproduction de fiches de signalement pour le Bureau central national d'Interpol |
| | Série État de lieux : pièces ayant servi à l'élaboration de rapports de police judiciaire |

Tableau synoptique du fonds après récolement

Un bilan sanitaire mitigé

Le constat sanitaire était paradoxal : bien qu'un certain nombre de plaques aient été d'ores et déjà détruites du fait du décollement de l'image du support, de bris multiples ou de soudure de plaques entre elles sous l'action de l'humidité, les ensembles restants étaient en bon état.

Des tests et précautions d'usage furent opérés par le département de la conservation des Archives nationales, qui confirmèrent :

- la contamination des plaques : des moisissures s'étant développées sur les gélatines de façon d'autant plus fréquente que les boîtes d'origine étaient abîmées ;
- l'absence de films-nitrate parmi les négatifs souples conservés dans le fonds.

Remise en ordre et traitement du fonds

Le récolement avait fait naître d'autres types d'interrogations liées à la production elle-même comme à sa mise en contexte. Premièrement que classer ? En procédant ou non à des éliminations ? Si oui, selon quels critères et comment ? Ensuite comment décrire ces images ? En rendant compte à la fois du support et du contenu des clichés ? En s'appuyant sur le contenu des images ou sur le fonctionnement du service ? Trouver des réponses précises à ces questions formait le préalable à la conception d'un plan de classement.

Les préalables

Principes de classement

Les quelques archives papier documentant le fonctionnement du service fournirent des indices précieux. *Via* un livre d'enregistrement des clichés réalisés entre 1913 et 1926 et quelques bons de commande pour les années 1950 à 1952, il fut possible de distinguer précisément le service versant (l'identité judiciaire) du service producteur (le service central photographique) et ses relations avec les autres services du ministère de l'Intérieur. Ce fonds photographique prenait son identité : il s'agissait de la production d'un service technique de police, rattaché à la Sûreté générale, dont la mission était d'assurer

les prises de vue et les tirages photographiques nécessaires aux services du ministère de l'Intérieur, toutes destinations confondues (cabinet, police judiciaire, renseignements généraux service automobile, bureau central national d'Interpol, etc.). Les images n'étaient pas seulement des photographies de personnes mais aussi, pour une presque moitié, des reproductions de documents, correspondances ou imprimés.

Détenir une masse témoin de l'activité d'un laboratoire photographique en milieu policier sur une si longue période, 1907 à 1963 pouvait devenir – outre la rareté du volume plus que du support – un atout. Il fallait démentir le peu d'intérêt pour les productions « techniques » constituées de pièces éphémères et cassables, destinées à devenir des tirages pour au contraire affirmer leur potentiel historique. Enfin, un versement de plaques de verre effectué par le même service en 1999 n'avait pas survécu au visa d'élimination, ce qui plaidait en faveur de la conservation de l'ensemble restant.

D'emblée, les modalités du traitement du fonds prirent en compte sa valorisation en tant qu'entité. À rebours des extractions de portée thématique antérieurement menées, le parti-pris fut de traiter le fonds dans son ensemble en prenant en compte moins le contenu image à image que le contexte de production et en cherchant systématiquement à expliquer la création de chaque série, de chaque image au sein d'une production de masse. L'idée que le fonds avait en quelque sorte une fonction d'archivage de négatifs dont les versants positifs avaient été dispersés parmi des dossiers d'affaires par ailleurs probablement conservés aux Archives nationales guida cette démarche. Ces clichés apparurent bien plus comme une source historique pour écrire l'histoire de la police et celle de la photographie administrative que l'histoire individuelle de personnes ou d'affaires n'y apparaissant le plus souvent que par flash ou par bribes.

Les principes retenus pour le traitement ont directement influé sur le plan de classement. Il a ainsi été choisi de ne pas fondre les séries primitives afin que puisse, intellectuellement et matériellement, être rétabli un état avant classement. Cette volonté de réversibilité se justifie par l'intérêt de marquer une partition entre une forme de « donné » et une forme de « construit » laquelle met en avant les grandes missions confiées au Service central photographique (SCP) ainsi que les continuités ou ruptures au sein des séries repérées. Ces mêmes principes ont également déterminé la nécessité de créer deux instruments de recherche différents : d'une part un répertoire numérique qui présenterait le fonds dans sa structure administrative et technique, de l'autre une base de données où serait décrite, une à une, chaque unité documentaire qu'elle soit à l'image, au document ou au reportage.

Tris et éliminations : un préalable au traitement à l'unité

La circulaire AD 98-4 en date du 6 juillet 1998 de la direction des Archives de France relative au tri et à la conservation des documents produits ou reçus par les commissariats de police recommandait de prêter une attention particulière aux archives photographiques et de conserver « les inventaires des clichés et les clichés mêmes de l'identité judiciaire ».

Toutefois, un échantillonnage raisonné fut décidé sur la partie du fonds postérieure à la seconde guerre mondiale et ce pour plusieurs raisons :

- le caractère répétitif et peu soigné des travaux réalisés sur plaque de verre, technique devenue archaïque à partir des années 1950 ;
- l'absence de corrélation d'un très grand nombre de clichés et reportages avec leur contexte de production de sorte qu'ils ne formaient ni une collection intelligible ni une source aisément exploitable pour la recherche ;
- l'existence théorique des tirages correspondants dans les archives de la police conservées par les Archives nationales (dossiers individuels ou dossiers d'affaires) ;
- l'état de conservation.

Les sondages réalisés n'ayant pas permis de mettre en évidence des ruptures en rapport avec l'histoire intérieure de la France (guerre froide, guerre d'Algérie en particulier), aucun critère à proprement parler historique n'a été retenu. Les critères de tri et d'élimination ont été déterminés en fonction de l'état matériel de conservation et dans un souci de laisser apparaître la lente et tardive disparition de la technique sur plaque de verre du service.

Au final, l'intégralité de la partie historique du fonds, de 1907 à la seconde guerre mondiale inclusivement, a été conservée. En revanche, un échantillonnage a été opéré sur la production des années 1949 à 1959 correspondant à une série pour laquelle a été conservé 50 % de l'ensemble soit environ 5 150 clichés représentant la production de trois années complètes (1952, 1955 et 1958) et du mois le plus productif des autres années. Enfin, ont été éliminés, avant ou pendant le traitement, tout support ne présentant pas un état de conservation suffisamment satisfaisant (verre brisée en plus de deux morceaux, gélatine décollée à plus de 50 %) ainsi que les clichés sans aucun référencement qui n'ont pu être identifiés.

Un bordereau d'élimination a été visé par la directrice des Archives nationales en mars 2009.

Sur les 35 000 plaques de verres constituant initialement le fonds, il en restait après traitement un peu plus de 30 000.

I. Archives administratives du SCP

II. Production technique

Travaux photographiques réalisés pour les services de la Sûreté nationale

| | |
|--|--|
| Photographies et fiches d'identification de personnes | <i>Séries Pies, P, A, I, P, CIPC, BCN et R</i> |
| Alimentation de dossiers d'enquêtes et de surveillance | <i>Séries D et Guilflex</i> |
| Collecte d'éléments de preuves | <i>(série PJ)</i> |
| États de lieux | <i>(série État de lieux) (série MI)</i> |

Travaux photographiques réalisés pour les services du ministère de l'Intérieur

| | |
|--|-------------------|
| Documentation sur les bâtiments, services, personnels, matériels et équipements du ministère | <i>(série VO)</i> |
|--|-------------------|

Travaux photographiques réalisés pour la Présidence de la République

Voyages officiels en France de Lebrun, Pétain, de Gaulle, Gouin, Bidault, Auriol et Coty

III. Albums photographiques

IV. Boîtes de production d'origine

Les modalités de mise en œuvre

Faire ou faire-faire : une externalisation partielle

Le volume du fonds ne permettait pas de réaliser le traitement en interne dans les délais impartis, la date butoir de fin des travaux ayant été fixée à 2011 par la mission du Projet Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales. C'est pourquoi il fut décidé de faire appel à une société prestataire, dans le cadre de deux procédures successives de marchés publics : l'une portant sur la description et le reconditionnement des parties les plus sérielles du fonds, et donc les plus aisées à faire traiter, l'autre sur des parties plus délicates, exigeant notamment que des regroupements de plaques en ensembles intellectuellement cohérents soient effectués (une correspondance est par exemple reproduite en autant de plaques que de pages). Les parties les moins identifiées, environ 5 000 clichés, furent classées et reconditionnées en interne par le personnel des Archives nationales. L'externalisation ne fut cependant pas totale puisque la mission des prestataires fut entièrement réalisée sur place dans les salles de tri des Archives nationales¹.

Avant l'arrivée des prestataires, plusieurs mois furent nécessaires à la préparation fine du classement. Durant cette période, l'aide du personnel du département de la conservation, du département de l'informatique et de l'équipe du chantier de préparation des fonds au déménagement des Archives nationales fut précieuse. Il s'agissait en effet de définir un niveau homogène de description pour l'ensemble des 30 000 clichés au contenu très varié, de déterminer les éléments de description à retenir en fonction des spécificités du support et des particularités de chacune des séries, de rédiger des modèles de rédaction normés (à l'aide de liste fermée) ou encore de concevoir un outil informatique d'aide à la description (sous Cindoc). Par ailleurs, la rédaction du cahier des clauses techniques particulières au marché nécessitait de réunir des données matérielles (nombre d'unités à traiter, temps estimé), de préciser l'ordre et la nature des tâches à accomplir, de fixer les exigences requises en termes de qualification de personnel et surtout de prévoir un manuel d'aide au classement présentant à la fois les grands principes retenus, les listes fermées, des modèles de rédaction accompagnés d'exemples concrets et pour finir d'illustrations des différentes typologies documentaires présentes dans le fonds.

¹ Les deux marchés publics de service ont été remportés par la société Doparchiv² ; 2 puis 3 personnes de cette société ont travaillé en permanence sur ce chantier entre février et décembre 2009.

Parallèlement, des tests de réalisation des travaux demandés furent entrepris avec l'aide de collègues volontaires n'ayant, comme les futurs prestataires, aucune connaissance du fonds.

Toutes ces précautions n'ont pas empêché qu'en pratique, il faille ajuster les modalités de description, homogénéiser les interprétations, résoudre des problèmes de cohérences. De fait, le travail Archives nationales/société prestataire fut d'emblée conçu comme un échange où l'amendement était rendu possible des deux côtés : les uns bénéficiant, de par la préparation même du classement, d'une vue d'ensemble du fonds, les autres acquérant au fur et à mesure de l'avancement du classement une connaissance fine de son contenu.

Aspects matériels

Tout au long de ces étapes, le département de la conservation des Archives nationales est intervenu soit pour évaluer l'état sanitaire des documents, soit pour définir les traitements spécifiques à appliquer aux différents supports, soit pour concevoir des conditionnements adaptés à des supports et formats très divers. Le traitement matériel a consisté en plusieurs opérations : dépoussiérage à la brosse en poils de chèvre, nettoyage de la surface en verre à l'aide de cotons imbibés d'une solution d'alcool diluée avec de l'eau déminéralisée, reconditionnement à l'unité en pochette à quatre rabats puis en boîtes en polypropylène après report des informations alphanumériques au crayon à papier sur les pochettes et sur les boîtes.

Au fur et à mesure, les conditionnements d'origine ont été éliminés à l'exception de certaines boîtes conservées à titre de témoin et cotées dans le fonds. Toutes les informations présentes sur les boîtes d'origine (intitulé du reportage, dates, service demandeur, nom des photographes, marques du produit, etc.) ont été reportées soit sur les nouveaux conditionnements, soit dans la base de description.

Numérisation ? L'impossible communication

Il est impossible de présenter un fonds photographique négatif sans que la question de la numérisation ne soit posée. De fait, la lisibilité de ces images implique le recours à une table lumineuse, ou à un positif, et par là-même

limite les communications. Paradoxalement, il fut décidé très tôt de ne pas entreprendre de numérisation systématique des documents essentiellement parce qu'il ne semblait pas intellectuellement pertinent de numériser des images que l'absence de contextualisation rendait souvent inintelligible. De plus, le parti-pris de classement, basé sur l'appréhension du fonds comme une entité témoin de l'utilisation administrative de la photographie et de l'activité d'un service technique policier, ne semblait pas, dans un premier temps, compatible avec la mise en valeur de parties de fonds au contenu plus visuel.

Où l'on constate qu'il y a des conditions à la numérisation et qu'elle n'est pas d'emblée pertinente, pas même comme sauvegarde matérielle dans la mesure où il n'y a pas de sens à diffuser des images qui ne forment pas une collection.

Un certain nombre de ces obstacles est aujourd'hui levé, grâce notamment à la structure retrouvée du fonds et à sa description homogène. Il serait désormais envisageable de numériser des *corpus* précisément définis soit à partir d'une mission caractéristique du service (par exemple la couverture des voyages officiels des chefs de l'État) soit à partir d'une sélection thématique rendue possible par l'indexation (par exemple la collection de cryptographes réunis pendant la première guerre mondiale).

Les instruments de recherche

Il existe deux instruments de recherche différents pour ce fonds : un répertoire numérique détaillé et une base de données, qui sont la résultante des choix opérés en matière de classement dans la mesure où la production dans son ensemble a été décrite mais également les plaques une à une. Ainsi, une complémentarité a-t-elle été pensée entre les deux outils, le premier permettant une vision globale et administrative du fonds tandis que le second, n'étant par nature qu'une succession d'enregistrements autonomes, permet de prendre connaissance des affaires, personnes et lieux cités tout en donnant la possibilité de reconstituer soit le suivi d'une même affaire, soit des *corpus*, via l'indexation. Tout dépendants qu'ils soient, ces deux outils de recherche correspondent aussi à des modes de consultation étanches, l'inventaire ne fournissant que des éléments sur le mode de production des travaux photographiques mais pratiquement aucune donnée nominative, alors que les recherches dans la base ne se font qu'à partir de mots matière, lieux géographiques ou noms de personnes présents sur les documents reproduits. C'est, à gros traits, la

différence de méthode qui existe entre la démarche de l'historien et celle du généalogiste ; c'est dans le but de répondre à l'une et à l'autre, et de préserver un fonds dont la consultation est difficile et ne saurait donc être multipliée, que ces instruments séparés ont été voulus.

Le répertoire numérique détaillé des cotes F/7/16312 à F/7/17006 encodé en XML-EAD a vocation à présenter le service, son fonctionnement et la production qui en découle : il est organisé suivant un plan de classement, calqué sur les missions du service qui scandent la structure du fonds. À l'intérieur de chaque partie, des successions de cotes renvoient à des données matérielles (numéros de clichés, dates extrêmes, format) plus qu'à du contenu intellectuel. Par ailleurs, des parties liminaires et annexes restituent les éléments de mise en contexte rassemblés au cours du travail de classement.

La base de données fut intitulée « Bertille », en clin d'œil au père de l'anthropométrie et en raison de la nature (photographies face-profil) des premiers clichés réalisés, en 1907, par le service central photographique. En termes de description, elle est conçue en partie comme un substitut à l'image et comme un conservatoire de données techniques perdues après traitement (mentions portées sur les boîtes, marque des produits employés). De plus, les enregistrements ont été faits à l'unité intellectuelle (par opposition à l'unité support), ce qui signifie qu'une même notice peut décrire plusieurs plaques de verre lorsqu'elles forment un ensemble comme c'est le cas d'une lettre reproduite sur plusieurs pages ou d'une fiche comportant un recto et un verso par exemple. Concrètement, la base est articulée autour de quatre grands ensembles, eux-mêmes scindés en plusieurs champs. La saisie a été normalisée grâce à des listes fermées, à l'exception du champ « descriptif » qui fut le seul autorisant une rédaction libre toutefois encadrée par un modèle type qui permit de maintenir une certaine homogénéité de description.

| Structures de description | Champs de Bertille | Aide à la saisie |
|-----------------------------------|--|---|
| Identification | <i>Référence de la notice</i> <i>Cote</i> <i>Série</i> <i>Numéros des clichés</i> <i>Unité de description</i> | Incrémentation automatique Cadre de classement des Archives nationales Identification donnée par le service producteur Nombre de clichés décrits dans la notice |
| Description matérielle | <i>Support</i> <i>Type de produit utilisé</i> <i>Format</i> <i>État de conservation</i> | Liste fermée Marque et référence du support utilisé relevées sur la boîte de conditionnement Liste fermée Liste fermée |
| Description intellectuelle | <i>Service demandeur</i> <i>Typologie documentaire</i> <i>Descriptif</i> <i>Dates des documents</i> <i>Année de production</i> | Établi à partir des livres d'enregistrement pour la période 1913-1921 Liste fermée Saisie libre à partir de modèles établis selon la typologie documentaire Relevées sur les pièces elles-mêmes Relevée sur les boîtes de conditionnement ou à partir du livre d'enregistrement pour la période 1913-1921 |
| Indexation | <i>Type d'affaire concernée</i> <i>Langue des documents</i> <i>Lieu</i> <i>Noms des personnes</i> <i>Sexe</i> | Liste fermée établie à partir des grands domaines d'intervention du service et de la Sûreté nationale Liste fermée Lieu d'établissement des pièces / lieu de résidence des protagonistes / nationalité des personnes citées Uniquement pour les photographies de personne |

Champs descriptifs de la base de données « Bertille »

Aucun exemple de base de données à la fois normée et adaptée à la spécificité du fonds n'ayant pu être trouvé au sein des Archives nationales ou parmi les projets du ministère de la Culture, « Bertille » a été élaborée en interne. Sa formalisation est le résultat de trois variables. La première tient à la volonté de se conformer aux règles de description archivistique définies par l'ISAD/G (on peut d'ailleurs critiquer l'absence de champ « intitulé ») tout en intégrant les champs spécifiques à une description de documents iconographiques. La seconde était d'uniformiser au mieux la description afin d'éviter que les recherches ne soient perturbées par trop de bruit ou de silence. La dernière était d'anticiper et couvrir les différents horizons de recherche de personnes susceptibles d'être intéressées par cette nouvelle source, ce qui a conduit par exemple à introduire le champ « sexe », renseigné en raison du développement de l'histoire des genres.

Loin d'être un carcan, la base a fourni un support de discussion fructueux avec les prestataires : elle a ainsi été améliorée au fur et à mesure des problèmes ou questions rencontrés (nouvelle typologie à prendre en compte, rapprochements permettant de concevoir l'indexation, etc.)

Indexer : comment, pourquoi ?

Le traitement informatique des données, du fait qu'il permet la recherche dite « plein texte », semble parfois rendre obsolète le recours à la création d'index. Cependant l'indexation peut être conçue soit comme un outil commode de référencement d'un existant, soit comme un outil d'accès à la nature des documents eux-mêmes. Dans le premier cas, il s'agit de lister alphabétiquement, sans erreur ni redondance, les noms et les lieux ; dans le second de constituer des *corpus* qui sont déjà des *corpus* d'études. L'une et l'autre pratique ont été mises en œuvre dans le cas de la base de données « Bertille ».

La création de listes de noms propres et de noms de lieux nécessite de se demander quels types de données prendre en compte : les noms des personnes citées, ceux aux noms desquels les documents nominatifs sont établis, les lieux d'établissement des pièces, les lieux de naissance des personnes ? Afin de ne pas brouiller l'information, il a été décidé, conformément aux principes retenus pour le classement, de ne référencer que les noms des personnes expéditrices et destinataires dans le cas de la correspondance et les noms auxquels les documents avaient été dressés pour les fiches et photographies. De même, l'indexation géographique ne concerne que les lieux d'établissement des documents et les nationalités des personnes indexées, seuls signifiants du point de vue de la création des pièces décrites.

Les langues ont fait l'objet d'un champ particulier pour mettre en évidence la diversité des idiomes représentés et rendre compte de la grande présence des étrangers, en complète résonance avec le contexte policier de ces archives.

L'index matière a été constitué *a posteriori*, après classement, par l'ajout du champ « type d'affaire ». Son établissement résulte de la volonté de mettre en évidence les collections qui ressortent du fonds pour qui en a une vue d'ensemble. Une quarantaine de qualificatifs a été sélectionnée correspondant soit à un exercice photographique particulier (exemple : identification), soit à une période chronologique (exemple : seconde guerre mondiale) soit à un secteur d'activités policier (exemple : course et jeux) soit à un champ de l'historiographie (exemple : anarchistes). Le problème principal étant de passer de l'empirisme à la formalisation...

Pour ce faire, la connaissance en particulier du fonds d'archives de la Sûreté générale (sous-série F/7) – pour laquelle le service photographique réalisait une grande partie de ces travaux – fut déterminante. En effet, les deux productions sont intrinsèquement liées comme le prouvent certains tirages conservés encore aujourd'hui dans les dossiers de F/7. Aussi les trois termes génériques finalement retenus (à savoir « identification », « surveillance » et « police judiciaire ») découlent-ils directement de l'organisation bipolaire de la Sûreté à laquelle a été ajoutée l'« identification », principale activité du service photographique en direction de la Police. Par ailleurs, l'unique registre conservé pour l'enregistrement des travaux photographiques indiquait des services destinataires relevant en partie d'une logique thématique : « nomades », « bulletin de police criminelle », « courses et jeux » dont certains ont été repris dans l'indexation. Enfin, le suivi quotidien des descriptifs établis par la société prestataire dans la base de données permet de préparer en amont le travail d'indexation. Les rapprochements alors opérés entre unités documentaires furent répartis en champs sémantiques dont le comptage des occurrences détermina le choix de nouvelles thématiques à indexer.

C'est également ce regard quotidien qui incita à créer, dans les rubriques dédiées, une indexation par grande aire géographique (Europe de l'Est, Afrique du Nord) et par période chronologique (première guerre mondiale, IV^e République...). Le travail d'entrée des index dans la base elle-même fut donc effectué en tout dernier lieu et en interne, après que la connaissance du fonds ait été la plus complète possible. Au contraire, les indexations géographique et nominative ont été renseignées concomitamment au traitement plaque à plaque. L'indexation constitue une valeur ajoutée importante si l'on considère qu'elle met en valeur les points forts du fonds en termes de sources disponibles pour l'histoire ; elle constitue de ce fait un pont entre archives et histoire.

Conclusion

Cet ensemble photographique sur plaques de verre est assez représentatif de la production photographique professionnelle. Il confronte l'archiviste à des problèmes communs aux fonds photographiques à vocation utilitaire : masse, production sérielle, difficultés posées par la diversité des supports et formats, nécessité d'un support de substitution pour une lecture aisée et fréquente.

En revanche, le fait que son traitement ait consisté à l'envisager d'emblée comme un ensemble historique et non comme un ensemble documentaire (à usage nominatif notamment) et que cette perspective ait déterminé la production d'instruments de recherche répondant à ces différents usages possibles en font un objet archéologique singulier pour lequel la marque *a posteriori* et hors production du temps de l'archiviste, est toujours visible. Ainsi, son historicité a-t-elle été en quelque sorte non seulement préservée mais aussi créée.

Émilie CHARRIER et Sylvie LE GOËDEC
Chargées d'études documentaires
emilie.charrier@culture.gouv.fr
sylvie.le-goedec@culture.gouv.fr